

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
SEANCE DU 26 Juin 2008**

**Délibération DB 78- 2008**

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

**MEMBRES PRESENTS :**

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

**MEMBRES EXCUSES :**

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, JJ FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

**MEMBRES ABSENTS**

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 63

Nombre de votants : 63

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Séance du jeudi 26 juin 2008

-----

**Délibération DB78-2008**

-----

**Rapporteur : Monsieur Joseph LE POTTIER**

**Objet : Ajustement du volet routier de la convention d'application du Contrat Plan Etat/Région 2000/2006**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération du 26 Octobre 2000, le conseil d'agglomération a accepté de participer au volet routier du Contrat de Plan Etat / Région (CPER) 2000-2006 pour les opérations RN 12 :

- de restructuration des 2 échangeurs Langueux et Chaptal / Ampère, avec mise en sécurité de la section courante entre Langueux et la sortie St Brieuc Centre (Cornelle) via la création de 3<sup>èmes</sup> voies auxiliaires ;
- de restructuration de l'échangeur Est, localisé depuis au niveau du Perray.

La CABRI a adopté, le 29 Juin 2006, un premier avenant à la convention d'application dont l'objet était sur la prise en compte du projet de la rocade d'agglomération briochine, qui conduisait à une redéfinition à la hausse du projet d'échangeur du Perray à hauteur de 9 M€ HT.

Suite à une nouvelle réévaluation de l'enveloppe financière de ce projet par les services de l'Etat, un avenant N°2 aujourd'hui est proposé pour acter une 1<sup>ère</sup> tranche financière de 11,527 M€ HT, pour une estimation finale de l'ordre de 17 à 20 M€ HT.

La justification de l'augmentation du coût de l'opération tient à :

- l'intégration de l'actualisation de prix, le précédent chiffrage ayant été exprimé en valeur 2000;
- la prise en compte du maintien de la circulation pendant le chantier qui implique des sujétions techniques conséquentes de signalisation et de protection des entreprises en charge des travaux ;
- le coût des acquisitions foncières, sous évaluées à l'origine et pesant pour environ 3,5 M€ ;
- un surcoût pour les travaux sur les ouvrages d'art.

Sur la base de cette proposition d'avenant, le bilan s'établirait comme suit :

Partenaires financiers	Opération Echangeur Est du Perray
Etat (27.5 %)	3 169 925 €
Région (27.5 %)	3 169 925 €
Département (22.5 %)	2 593 575 €
CABRI (22.5 %)	2 593 575 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 527 000 €</b>

Au vu de ces éléments,

### DELIBERATION

Vu l'avis favorable de la Commission Infrastructures du 4 Juin 2008,

Le Bureau saisi en date du 12 Juin 2008,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63

Pouvoirs : 0

Total : 63

Exprimés : 63

Voix Pour : 63

Voix Contre : 0

Abstention : 0

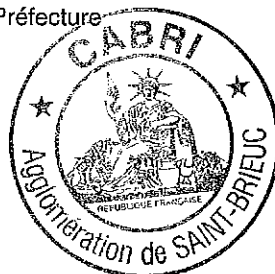
Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE :**

- D'adopter l'avenant N°2 au volet routier de la convention d'application du Contrat Plan Etat / Région 2000 / 2006,
- D'autoriser le Président de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc ou son représentant à signer le document correspondant.

Certifié exécutoire pour la transmission en Préfecture le **04 JUL. 2008**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY



Le Président,

Michel LESAGE

**04 JUL. 2008**